

BREAK-IN PROCEDURE

1. Maximum continuous engine speed during the first 1,000 km (600 miles) must not exceed 5,000 min^{-1} (rpm).
 2. Increase the maximum continuous engine speed by 2,000 min^{-1} (rpm) between odometer readings of 1,000 and 1,600 km (600 and 1,000 miles). Do not exceed 7,000 min^{-1} (rpm). Vary speeds frequently, and use full throttle for short spurts only.
 3. Never lug the engine with excessive throttle at low engine speeds. This rule is applicable not only during break-in but at all times.
 4. Upon reaching an odometer reading of 1,600 km (1,000 miles), you can subject the motorcycle to full throttle operation, however, do not exceed 10,500 min^{-1} (rpm) at any time.
-

RODAGE

1. Au cours des premiers 1.000 kilomètres, limiter la vitesse continue du moteur à 5.000 min^{-1} (t.p.m.).
2. Augmenter la vitesse continue maximum du moteur jusqu'à 2.000 min^{-1} (t.p.m.) pendant les prochains 1.000 à 1.600 km selon l'indication de l'odomètre de la moto. La vitesse maximum ne doit pas excéder 7.000 min^{-1} (t.p.m.). Changer la vitesse souvent en faisant jouer la pédale de changement de vitesses, et éviter la conduite à plein gaz sauf en occasions peu fréquentes momentanées.
3. Ne jamais entraîner le moteur à contrainte trop lourde imposée au moteur. Cette règle est applicable non seulement pendant le rodage mais aussi pour toute la durée de votre moto.
4. Lorsque la lecture de l'odomètre est atteinte à 1.600 km, une conduite à plein admission des gaz peut être effectuée. Toutefois la vitesse maximum du moteur ne doit pas dépasser 10.500 min^{-1} (t.p.m.)